Réseau de transport d'électricité

Compte-Rendu de la CFAI du 8 Mars 2012			
Indice : 2012-069			Date d'approbation : 03/04/12
			Date de fin de validité :
	Date d'applicabilité :		Pages : 1/4
Destinataire(s) : Tous les participants Copie(s) : Emanuele COLOMBO, Bruno MAILH, Régis BOIGEGRAIN,			Rédacteur(s) : Mathieu BOURGADE Vérificateur(s) : Lucian BALEA Approbateur(s) : Accessibilité : RTE

Participants :

GdF Suez Trading : Vincent MALANDIN
Iberdrola : Enrique DE JUAN, Aurora ALVAR
Alpiq : Grégoire PFEFFERLE
EGL : Arnaud STOQUET
EDF : Serge BRAZ
EDF-T : Nicolas BARBANNAUD
RTE Direction : Jean VERSEILLE
RTE Département Intégration du Marché Européen :
Lucian BALEA, Pauline DENIS,
RTE- CNES : Stéphane CHARRET
RTE- Dépt Commercial : Christelle COPPENS-CHALHOUB, Mathieu BOURGADE
RTE – Dépt Information et Transparence : Catherine LELONG

ORDRE DU JOUR

1- Fonctionnement du service d'enchères : Bilan 2011

2- France-Suisse : Bilan des 6 premières semaines de fonctionnement des nouveaux mécanismes (allocation CASC et plateforme continue en Infra journalier)

3- Lignes d'interconnections exemptées : point sur la procédure de raccordement

4- Transparence (principales évolutions, impact de REMIT)

5- Région CSE : projet d'allocation infra-journalière cross border

6- Autres sujets (projet NWE, Network code CACM …)

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Points à retenir :

1- Fonctionnement du service d'enchères : Bilan 2011

L'extension du périmètre de CASC se traduit par une plus grande fiabilité du service d'allocation.
Concernant les réductions exceptionnelles des 4 et 5 Février 2011 survenues notamment sur France-Allemagne, EDF s'étonne que le rapport remis par les GRT aux régulateurs de CWE n'ait pas été rendu public.
RTE confirme que ce rapport n'est pas public, mais précise que des actions de court terme et de long terme ont été prises. On doit cependant garder à l'esprit que l'évolution de la production sur CWE se fait à un rythme bien plus rapide que celle du réseau. Il en résulte nécessairement un risque tant que le réseau n'est pas renforcé.

RTE précise par ailleurs que la baisse de NTC (D->F) constatée depuis début 2012 est liée à d'importants transits Nord -> Sud sur le réseau allemand, transits qui s'expliquent par la localisation au Nord d'une importante production éolienne, et la localisation de la consommation plutôt au Sud du pays. Par temps ensoleillé, ce phénomène est néanmoins modulé par la production allemande photovoltaïque, localisée majoritairement au sud du pays. Ainsi, pendant la période de pointe constatée début Février, la production photovoltaïque allemande a partiellement soulagé la contrainte de NTC D-> F.

Concernant IFA, les travaux du 2è dipôle devraient commencer mi-mars, pour se terminer fin Juin. IFA devrait donc retrouver sa capacité nominale (2000 MW) à cette échéance.

2- France-Suisse

Concernant le mécanisme d'allocation journalière, EGL, au nom des acteurs suisses, pointe des difficultés dans la gestion des flexibilités de ses Contrats de Long Terme (CLT).
RTE précise qu'il revient aux régulateurs (CRE et Elcom) d'opérer le rapprochement des flexibilités des CLT vues par EDF et vues par les acteurs suisses.

Concernant l'usage du mécanisme d'allocation infra-journalière par les acteurs de marché, RTE et Swissgrid ont détecté certains comportements singuliers, consistant à retenir de la capacité, puis à la « libérer » quelques minutes avant le délai de neutralisation, par nomination en sens inverse.
RTE reconnait que les Règles ne sont pas très explicites concernant les critères d'application d'éventuelles pénalités. RTE et Swissgrid continuent d'analyser le mécanisme et, si besoin, proposeront aux régulateurs des évolutions de Règles.
Hors réunion : Un mail d'avertissement a été adressé aux acteurs de marché par RTE et Swissgrid le 27 Mars dernier.

3- Lignes d'interconnexion exemptées : point sur la procédure de raccordement

Le sujet étant en cours de discussion avec la CRE, un retour vers les acteurs de marché sera fait ultérieurement.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

4- Transparence, REMIT

La Commission Européenne devrait proposer un projet de règlement transparence d'ici Avril prochain, avec un objectif d'entrée en vigueur à l'automne 2012,et un délai de mise en œuvre opérationnelle qui pourrait aller jusqu'à 2 ans. EDF souligne l'importance de disposer de « guidelines » pour les définitions le plus tôt possible, car c'est le préalable à tout lancement de développement SI.
RTE confirme que l'ACER a été « prise de vitesse » par la publication de REMIT. Faute de cadrage, les acteurs de marché ont effectivement dû improviser.
Pour EDF-T, ENTSOE aurait intérêt à se positionner sur REMIT.
Une plateforme européenne commune est en cours de définition. Néanmoins, aucune date de mise en place n'est annoncée pour l'instant. En effet, le règlement transparence ainsi que les actes délégués de REMIT devront préciser la granularité de certaines données.

5- Région CSE : projet d'allocation infra-journalière cross-border

Un corps de Règles relatives à l'allocation Infra-journalière sur les frontières nord-italiennes est en consultation du 5 au 16 Mars. Les acteurs de marché sont également conviés par les GRT à un Forum qui se tiendra à Rome le mardi 13 Mars.

Hors réunion : Le jeu de Règles en consultation, ainsi que les présentations du Forum sont disponibles sur http://www.casc.eu/en/News--Events/Events

Iberdrola souligne que l'avancement à 12h45 de la nomination des capacités journalières pose un problème. En effet, dans le meilleur des cas, le résultat du Couplage de Marché CWE est connu à 12h41, ce qui ne laisse pas le temps aux traders d'intégrer cette information pour prendre position sur le marché italien. RTE note ce point et invite Iberdrola à formuler cette remarque par écrit via la consultation organisée par les GRTs.

EDF demande un rafraichissement des publications de NTC prévisionnelles.

6- Projet NWE, Network code CACM

Le projet a connu une phase de stand-by liée aux interventions de la DG COMP auprès des Bourses concernées par le projet NWE. Indirectement, les GRT ont été également impactés.
Cependant, après plusieurs réunions au niveau ENTSOE, Commission Européenne et AESAG, le modèle PCR, prôné par l'ACER et la DG Energy, n'est pas remis en question par la DG COMP. L'architecture de marché prévue sur NWE demeure donc inchangée : les Bourses pourront continuer à partager leurs carnets d'ordres.

Le 7 Mars dernier, le Joint Steering Commitee (regroupant Bourses et GRT) a explicitement validé la relance du projet, et notamment le projet Day Ahead.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Le planning est maintenant basé sur une analyse exclusivement technique.

Concernant l'Infra journalier, RTE précise que l'on passera nécessairement par un « big bang », car le nouveau système qui s'imposera impactera tous les marchés en même temps.

Partisan du « step by step », EDF-T se montre perplexe quant à l'aptitude des GRT à se mettre d'accord rapidement sur une solution technique conforme à la cible. Entre temps, EDF-T considère que le marché est « pris en otage » et préfèrerait que soient développées des solutions basées sur une allocation infra J explicite en continu, ou un système de guichets avec un faible délai de neutralisation.
EDF-T considère par ailleurs comme dangereuse l'idée d'une plateforme en monopole pour opérer l'Infra Journalier.

RTE rappelle que l'OTC en continu n'est pas dans le modèle cible, ce ne peut être qu'une solution « intérim », donc développée au cas par cas. Ce type de développement a été possible sur la frontière Allemagne-Pays Bas, mais sur la frontière franco belge, on doit faire face à 2 difficultés :

- Ouverture à l'OTC ou pas (Les régulateurs CRE et CREG ne sont pas d'accord)
- ELBAS versus DBS : 2 solutions techniques différentes.

EDF-T regrette que le marché soit à la merci d'accords sur lesquels il n'a aucune prise, et qui, de surcroît, ne servent pas nécessairement les intérêts des acteurs de marché.

Network Codes CACM :
Une version du code CACM a été approuvée fin Mars par ENTSOE. Une consultation des acteurs a été lancée le 23 Mars et se terminera le 23 Mai prochain.

EDF-T a l'impression que les Network Codes sont moins précis que les Framework Guidelines. Par exemple, la répartition des rôles entre GRT et Bourses dans la prise en compte des contraintes Réseau au sein de l'algorithme de couplage n'est pas très claire.

RTE souligne que ces codes résultent d'un point d'équilibre entre plusieurs parties prenantes. Ils doivent être suffisamment prescriptifs pour servir de référence, mais éviter toute rigidité qui rendrait difficile toute évolution technique future. En effet, modifier un code sera nécessairement un processus long.

Par ailleurs, EDF demande plus de visibilité sur les contraintes réseau de part et d'autre des différentes frontières permettant d'ajuster les hypothèses de NTC annuelles. Une mise à jour plus régulière, assortie d'explications plus détaillées, serait bienvenue.

Prochaine CFAI prévue le lundi 11 Juin 2012 Après Midi

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)